

COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 MARS 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Sont présents : M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité

M^{me} Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité

Me François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 9 h 35)

M^{me} Anne-Marie Decelles, citoyenne M. René Martin, conseiller municipal

Invités présents: M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale (départ: 9 h 45) M^e Pierre-Yves

Brouillette, juriste

M. Dany Carpentier, conseiller municipal

M. Richard W. Dober, conseiller municipal (9 h 37 à 9 h 48)

M. Patrice Dupuis, ing. directeur général – STTR

M. Robert Dussault, directeur général adjoint - Planification

M. Patrice Gingras, ing. directeur - Génie

M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée 9 h 47)

M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification

Me Annie Pagé, directrice générale adjointe - Proximité

M. Guy Plamondon, coordonnateur – mobilité durable et circulation

M. Luc Tremblay, conseiller municipal M. François Vaillancourt, directeur général

Absences: M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale

M. Michel Blais, citoyen

M. Jonathan Bradley, conseiller municipal

M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal et maire suppléant M. Clyde Crevier, coordonnateur – mobilité durable et circulation

M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal

Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique séniore

M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9h. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Pascale Albernhe-Lahaie propose l'ajout d'un point de suivi de dossier concernant la sécurité de l'intersection des boulevards des Forges et des

Chenaux. M. Luc Tremblay propose l'ajout d'un point de suivi concernant le projet de passerelle pour vélos sous le pont Radisson. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Adoption et modification du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

M. Patrice Dupuis propose une modification au procès-verbal, au point 4 : Sondage – perception des Trifluviens et Trifluviennes (STTR et Transport collectif), à la phrase « M. François Belisle croit que la méthodologie du sondage a probablement créé un certain biais plutôt favorable envers le transport en commun en raison de la formulation des questions » afin de mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une opinion de M. Belisle. Il propose également qu'il y soit fait mention de sa réponse ainsi que de celle de M. Jean Laroche voulant que la méthodologie du sondage visait à obtenir le clivage entre les positions favorables à l'augmentation des tarifs exigés aux usagés ou encore à l'augmentation du financement en provenance de la Ville. Également, le sondage vise à permettre de mesurer les perceptions des répondants quant au principe de l'augmentation des contributions, non pas à la mesure de cette augmentation qui est du ressort d'une décision politique.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie propose quant à elle une modification au procès-verbal concernant certains de ses commentaires.

$[\ldots]$

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

4. Projet de résolution afin d'obtenir du financement en sécurité routière

M. Pierre Montreuil présente aux membres du comité un projet de résolution qu'il désire déposer auprès de la greffière pour décision du Conseil afin de demander du financement au gouvernement provincial en matière de sécurité routière. Cette résolution provient d'une citoyenne impliquée dans un mouvement provincial de prévention en sécurité routière. L'objectif de la résolution est de faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir du financement en la matière.

Mme Anne-Marie Decelles mentionne ne pas avoir eu accès à cette résolution. M. Pierre Montreuil projette la résolution à l'écran afin de permettre à tous les membres du comité d'en prendre connaissance.

Recommandation:

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le dépôt de la résolution auprès de la greffière de la Ville, telle que présentée. Approuvé à l'unanimité.

5. Réservation de stationnements sur la rue Notre-Dame pour le futur bureau touristique

M. Guy Plamondon présente la modification aux stationnements en bordure de la rue Notre-Dame, près du futur bureau d'information touristique. Il explique que quatre stationnements pour motocyclettes et trois stationnements pour voitures seront réservés aux visiteurs du bureau d'information touristique. Les quatre espaces de stationnement pour motocyclettes seront convertis en un espace pour une voiture. Un espace derrière ces nouveaux espaces de stationnement est dédié à l'autobus du bureau d'information touristique.

Les membres du comité discutent de l'impact de ce changement sur le magasin Lebrun. M. Patrice Dupuis mentionne que selon lui, l'achalandage créé par l'autobus est un avantage pour le commerce.

Recommandation:

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la modification aux espaces de stationnement, telle que présentée. Approuvé à l'unanimité.

6. Suivi de dossiers

6.1 Fermeture de la bretelle des Récollets

M. Guy Plamondon informe les membres du comité qu'en raison de travaux réalisés par le ministère des Transports sur le viaduc de l'autoroute 40, après la sortie vers le boulevard des Récollets, la bretelle d'entrée de l'autoroute en direction ouest à partir du boulevard des Récollets sera fermée afin de permettre au ministère de rediriger la circulation pour la durée des travaux.

6.2 Aménagement d'une descente de cyclistes sur la rue des Ursulines

M. Patrice Gingras présente la requête émanant de M. Richard W. Dober qui demande qu'une descente pour cyclistes soit aménagée au bout de la rue des Ursulines, en direction de la traverse du chemin de fer de la compagnie Québec-Gatineau. Il explique qu'une descente ne peut pas y être aménagée sans le consentement de la compagnie de chemin de fer qui exige qu'une clôture y soit installée si l'accès à la traverse est facilité par la descente. Le coût de construction de cette clôture hautement sécurisée s'élèverait à 1 000 000\$.

M. Richard W. Dober propose qu'une partie du terrain longeant la rue des Ursulines, du côté du fleuve, soit acquise par la Ville afin de permettre le réaménagement de la piste cyclable pour faciliter le virage à cette intersection.

M. François Belisle propose quant à lui que le chemin existant reliant le parc portuaire aux terrains de l'amphithéâtre doive plutôt être adapté à la circulation des cyclistes. Selon lui, l'acquisition d'une partie de terrain dans le secteur serait une opportunité pour réaliser également ce réaménagement.

Les membres du comité discutent de l'opportunité d'analyser ces divers scénarios d'acquisition et de réaménagement des voies cyclables.

Recommandation:

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'analyse de la possibilité d'acquérir des terrains dans le secteur afin d'y réaménager la piste cyclable. Approuvé à l'unanimité.

6.3 Appel d'offres concernant la passerelle pour vélos sous le pont Radisson

M. Luc Tremblay demande un suivi concernant la réalisation de l'étude de faisabilité de la passerelle pour vélos sous le pont Radisson. Il se demande pourquoi l'appel d'offres n'a toujours pas été réalisé alors que la recommandation a été formulée il y a déjà plusieurs mois.

M. Patrice Gingras lui répond que l'appel d'offres ne peut pas être lancé avant la confirmation de financement de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) ainsi que des autres sources de financement. Il ajoute qu'il est impossible de signer un contrat issu d'un appel d'offres avant la signature du protocole d'entente sans que la Ville ne perde le financement qu'elle cherche à obtenir. Il informe les membres du comité qu'aussitôt que l'étude de faisabilité est réalisée et que le projet est déclaré faisable, les travaux pourront débuter avec le financement disponible.

6.4 Mesures de sécurité à l'intersection des boulevards des Forges et des Chenaux

Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quelles mesures de sécurité peuvent être aménagées à l'intersection des boulevards des Forges et des Chenaux afin de pallier le retrait des butoirs de béton et assurer la sécurité des cyclistes.

M. Patrice Gingras répond que son équipe ne s'est pas penchée sur la question, car elle attend d'obtenir le financement nécessaire en provenance du plan décennal en sécurité des cyclistes. Il explique que selon les priorisations du Conseil quant au budget disponible, son équipe et lui pourront analyser des solutions compatibles avec le budget qui leur sera rendu disponible.

Mme Albernhe-Lahaie répond que selon elle, la sécurité des cyclistes n'est pas assurée à cette intersection et que la Ville devrait intervenir. Elle mentionne que la Ville a la responsabilité de sécuriser les pistes cyclables déjà en place avant de considérer en créer de nouvelles.

M. Pierre Montreuil rappelle aux membres du Comité que la discussion concernant le budget du plan décennal en sécurité des cyclistes pourra avoir lieu lors de la séance du Conseil du 4 avril prochain.

Mme Anne-Marie Decelles mentionne aux membres du Comité qu'un nouveau commerce de vente de crème glacée a ouvert ses portes dans le secteur et que l'achalandage augmente la circulation des cyclistes à proximité.

Discussion générale

En fin de séance, les membres discutent plus généralement de la forme des comités, du traitement des sujets et de leur approbation par le Comité exécutif, des budgets nécessaires à la réalisation des projets, des sacrifices à réaliser afin de respecter les contraintes financières et de la formule de consultation publique qui répondrait le plus aux besoins d'information.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 10 h 26.

M. Pierre Montreuil

Président du Comité et conseiller municipal

Me Pierre Yves Brouillette, notaire

Turiste